



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

## Première Commission

9<sup>e</sup> séance

Lundi 9 octobre 2000, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : U Mya Than ..... (Myanmar)

La séance est ouverte à 10 h 10.

### Points 65 à 81 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**M. Hosseinian** (Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette instance. Je suis convaincu que grâce à vos qualités de diplomate, de même qu'à votre expérience en matière de désarmement, la Commission atteindra ses objectifs. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour ses efforts inlassables en faveur de la cause du désarmement au sein des Nations Unies.

Cette année, lors d'une session sans précédent tenue à la veille du nouveau millénaire, nos chefs d'État et de gouvernement ont souligné, au travers de l'adoption d'un important communiqué, le lien de plus en plus étroit qui existe entre la sécurité internationale et le désarmement et demandé, en particulier, l'élimination des armes nucléaires et à la réduction du danger nucléaire.

Cet appel est en soi le reflet de la volonté universelle de faire disparaître de la surface du globe l'ombre des armes de destruction massive. À ce stade, c'est vers cet objectif que nous devons tendre, grâce à

de nouvelles approches et de nouvelles doctrines en matière de sécurité, afin de bâtir une architecture mondiale et régionale dans ce nouvel environnement.

À cet égard, l'élimination des armes nucléaires, les armes les plus inhumaines jamais inventées par les êtres humains et suffisamment puissantes pour détruire plusieurs fois la planète tout entière, doit figurer au premier rang de nos priorités. L'issue fructueuse de la Conférence d'examen de 2000 de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au cours de laquelle un plan général d'élimination des armes nucléaires a été arrêté, a permis d'entrevoir sous un angle nouveau et optimiste la possibilité de prendre des mesures pratiques en vue d'atteindre ce noble objectif pour l'humanité.

Concernant le mécanisme de désarmement, il appartient à l'Organisation des Nations Unies d'élaborer un programme de travail susceptible de répondre à cet appel universel. Cette année, la Commission du désarmement a été en mesure de décider de l'examen de la question du désarmement nucléaire. Pour la première fois de son histoire, la Commission du désarmement se penche sur cette question clef dans un contexte élargi. Étant donné le bon départ pris cette année par la Commission, nous espérons que les délibérations qui auront lieu au cours des deux prochaines années permettront de progresser plus rapidement sur la voie du désarmement nucléaire.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement est appelée à poursuivre dans cette voie, en examinant à la fois la question du désarmement nucléaire et celle de l'interdiction des matières fissiles servant à la fabrication d'armes, comme en a décidé la Conférence de 2000 du TNP.

La communauté internationale déplore la situation que connaît à l'heure actuelle la Conférence du désarmement et estime qu'aucun effort ne doit être épargné pour donner une nouvelle impulsion à cette importante instance. Chacun de nous doit s'employer résolument à surmonter l'impasse actuelle et à donner à la Conférence du désarmement les moyens de décider d'un programme de travail au début de sa nouvelle session annuelle, en janvier prochain. En tant que membre de cette instance, mon pays est déterminé à contribuer à la réalisation de cet objectif.

L'universalité dans l'adhésion au TNP fait aussi partie intégrante du processus visant l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cette question revêt une importance toute particulière pour les États du Moyen-Orient. Aujourd'hui, toutes les parties de la région, à l'exception d'Israël, ont adhéré au TNP, et toutes les installations nucléaires de la région, hormis celles d'Israël, sont soumises aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En demandant nommément à Israël d'adhérer au Traité et de soumettre l'ensemble de ses installations nucléaires et son programme aux garanties intégrales de l'AIEA, tous les États parties au TNP sont désormais convaincus, plus clairement que jamais, de l'existence d'une menace bien réelle dans la région. Nous espérons que cette prise de conscience contribuera à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, comme il est demandé, depuis 26 ans, dans les résolutions de l'Assemblée générale.

Le document final du TNP prévoit également une série de mesures transitoires qu'il convient d'adopter jusqu'à la destruction des armes nucléaires sous contrôle international efficace. Les garanties de sécurité négative figurent parmi les objectifs importants inscrits de longue date à notre ordre du jour, voire depuis l'adoption du TNP lui-même, en 1968. Les discussions portant sur l'élaboration de ces arrangements se sont malheureusement limitées à des définitions fondamentales et à des modalités générales pour la formulation de ces garanties, lesquelles, étant

donné les statuts distincts des pays intéressés, n'ont pas été concluantes et demeurent très controversées. Les États parties au TNP se sont récemment penchés à nouveau sur cette question, et il y a lieu aujourd'hui d'espérer que ces arrangements feront l'objet d'un examen adéquat dans le cadre du TNP. Chacun admet aujourd'hui que cette question doit faire l'objet d'un examen sérieux, afin de mettre en place le mécanisme le plus apte à régler cette question.

D'une façon générale, la décision de la Conférence d'examen du TNP de renforcer davantage le mécanisme préparatoire pour les conférences d'examen sera pour nous une occasion importante de poursuivre dans cette voie et de réexaminer sa mise en oeuvre d'ici à 2005. Aussi devons-nous nous montrer attentifs aux progrès qui seront accomplis vers la tenue de discussions portant sur une gamme étendue de questions liées au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, allant de la mise en oeuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à de nouvelles réductions en matière d'armes nucléaires stratégiques et tactiques.

Malgré la conclusion de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques et l'examen à Genève d'un protocole à la Convention sur les armes chimiques, dont tous nous recherchons la conclusion avant la prochaine conférence d'examen, le manque d'universalité de ces deux instruments juridiques fondamentaux rend plus qu'incertaine l'interdiction de l'emploi d'armes biologiques et chimiques. Il incombe à l'Assemblée générale de se pencher sur ce problème comme elle s'y est déjà employée, enjoignant notamment tous les États à adhérer sans délai à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques.

Cet appel aboutira aux résultats escomptés s'il s'accompagne de la volonté des États parties de veiller au respect, tant par les États parties à ces Conventions que par ceux qui ne le sont pas, des mesures à la fois incitatives et dissuasives. La mise en oeuvre complète des dispositions relatives au transfert aux États parties de l'équipement, du matériel et de la technologie adéquats à des fins pacifiques, ainsi que le refus ou la limitation de ces transferts aux États qui ne sont pas parties à ces instruments, seraient un élément clef pour la réalisation de l'universalité. Nous espérons que cette question, ainsi que ses directives pratiques et détaillées, feront l'objet à Genève d'un examen sincère

et approfondi au cours des négociations sur la vérification du protocole à la Convention sur les armes chimiques.

Il appartient également à l'Assemblée générale de réitérer les appels lancés en 1986 et 1988 et de prier à nouveau, cette année, les États parties au Protocole de Genève de 1925, qui ont encore des réserves à l'égard de ce Protocole, de reconsidérer leurs positions. Je saisis donc cette occasion pour exprimer ma reconnaissance au Gouvernement canadien, dont je salue la décision de ne plus exprimer de réserves à l'égard du Protocole, répondant ainsi à l'appel de l'Assemblée générale.

La question des vecteurs d'armes de destruction massive préoccupe à juste titre la communauté internationale. Il convient de souligner que l'emploi d'armes de destruction massive est conditionné, dans une large mesure, par l'existence de vecteurs efficaces pour le transport de telles armes. La République islamique d'Iran a présenté l'année dernière un projet de résolution visant l'examen de ce problème par l'instance mondiale, laquelle est censée discuter et examiner les questions qui revêtent beaucoup d'importance pour notre sécurité. Au cours de la première année, les résultats ont été plutôt prometteurs. Le projet de résolution a bénéficié d'un large appui et n'a fait l'objet d'aucun vote négatif. Certains États Membres ont fait des contributions positives en communiquant leurs vues par écrit au Secrétaire général, comme il est demandé dans la résolution.

Nous ne pouvons toutefois nous satisfaire de cette avancée. Le nombre très élevé d'abstentions lors de l'adoption de cette résolution, notamment parmi les membres du régime de maîtrise de la technologie des missiles, souligne la nécessité de consolider et de promouvoir un accord commun sur la teneur fondamentale et principale de la résolution, objectif vers lequel nous nous acheminons. Cette année, le projet de résolution relatif aux missiles vise principalement la création au sein des Nations Unies d'un groupe d'étude chargé d'assister le Secrétaire général dans l'élaboration d'un rapport d'ensemble sur les missiles, qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale. Nous sommes aujourd'hui davantage convaincus que de nombreux pays considéreront cette approche comme réaliste et qu'elle constitue une première étape concrète vers l'examen global de cette question.

Dans nos efforts pour parvenir à une interdiction des armes de destruction massive, la question des armes classiques ne doit bien sûr pas être négligée. La Commission du désarmement s'est de nouveau penchée sur cette question. Plus tragique encore, dans ce contexte, est le trafic illicite des armes de petit calibre, qui s'est traduit par l'émergence de conflits armés sanglants dans des régions où l'on déplore, chaque mois, la perte de centaines d'innocents. Les initiatives internationales visant à ce que cette question fasse l'objet d'un examen au niveau mondial ont heureusement bénéficié d'un soutien écrasant. La Conférence des Nations Unies sur les armes légères, qui se tiendra en 2001, devrait étudier des mesures concrètes visant à empêcher la poursuite de cette tragédie. La phase préparatoire de nos travaux, qui aura lieu au cours des deux prochaines sessions, sera déterminante pour ce processus, car elle devrait permettre d'établir des bases fonctionnelles et organisationnelles très utiles, y compris un projet de plan d'action, qui sera soumis à l'examen de la Conférence pour adoption.

Il est encourageant que nous disposions de suffisamment de temps pour examiner cette question dans des réunions appropriées, notamment au cours des consultations officieuses du Comité préparatoire, qui se tiennent parallèlement aux séances de la Première Commission. J'espère que ces réunions nous permettront d'avancer sur quelques-uns au moins des points de procédure de nos travaux, de façon que la deuxième session du Comité préparatoire puisse se pencher sur le fond de nos travaux.

Au début de mon intervention, j'ai fait référence au lien existant entre le désarmement et la sécurité. Dans le même ordre d'idée, il importe de noter que les mesures prises à l'échelon régional et international sont des aspects complémentaires d'un objectif plus large : renforcer et promouvoir la sécurité. Le monde d'aujourd'hui n'est plus constitué de fragments de régions, séparés les uns des autres. Notre sécurité est liée. Si les initiatives destinées à promouvoir la paix et à supprimer les tensions ne sont pas menées avec détermination au niveau régional, notamment dans les régions les plus sensibles, les efforts internationaux ou mondiaux ne pourront conduire à la paix.

La région du golfe persique figure au nombre des régions où la promotion de la sécurité au niveau régional contribuerait à la promotion de la sécurité au niveau international. Deux guerres majeures

consécutives dans la région ont engendré un climat de suspicion, à l'origine des tensions persistantes et des discordes dont elle est le théâtre. Les pays de cette région et la communauté internationale ne sauraient laisser de nouveau cette région sombrer dans un climat de crise et d'affrontements. Il incombe donc aux pays de la région de s'attaquer à cette question fondamentale et de prendre des mesures concrètes afin d'apaiser les craintes.

Parce qu'il possède le littoral le plus étendu du golfe persique, mon pays a adopté une politique de détente et d'apaisement des tensions dans la région. Apaiser les tensions et la discorde est une démarche indispensable si l'on veut réunir les conditions propices à une approche constructive en vue du renforcement de la paix et de la sécurité.

Les résolutions adoptées par cette Commission ainsi que d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies peuvent servir de bases à l'examen par les pays du golfe persique d'initiatives communes en vue du règlement de ces problèmes. Nous constatons à quel point cette région aspire à s'engager dans cette voie.

**M. Hasan** (Iraq) (*parle en arabe*): J'ai tout d'abord le grand plaisir de vous adresser à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos collègues du Bureau, les très sincères félicitations de ma délégation pour votre élection. Nous espérons que la présente session de la Première Commission parviendra aux résultats escomptés.

Les dangers qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales se sont accrus depuis la fin de la guerre froide. La dernière décennie a été marquée par une course incessante aux armements et l'agression extérieure, ainsi que par l'occupation d'États et l'ingérence dans les affaires intérieures des États, par des politiques d'hégémonie, des violations de la Charte et des principes du droit international, par des sanctions inhumaines qui privent des peuples de leurs droits les plus élémentaires. Si la communauté internationale ne redouble pas d'efforts pour renoncer au recours à la force dans les relations internationales et réaliser la sécurité grâce au désarmement, c'est la survie même de l'humanité qui sera de plus en plus menacée. Toutefois, le droit international peut fournir un cadre approprié pour mettre fin à la course aux armements et progresser sur la voie du désarmement.

Le sort de mon pays, l'Iraq, reflète les incidences désastreuses d'une politique qui recourt à la force

brutale dans les relations internationales. J'en donnerai quelques exemples à la Commission. Premièrement, en 1990, les États-Unis d'Amérique ont, au nom des Nations Unies, imposé à l'Iraq, des sanctions globales. Comme il ressort du rapport publié, le 12 août 1999, par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ces sanctions ont entraîné la mort de 500 000 enfants de moins de 5 ans. Si vous ajoutez à ce chiffre la mort de 1 million d'Iraqiens de tous âges, cela dépasse le total des personnes tuées à travers le monde du fait de l'utilisation d'armes de destruction massive. Ce crime se poursuit sans relâche. Chaque mois, 7 000 enfants iraqiens meurent en martyrs sous les bombes à neutrons américaines, au titre des « sanctions globales ». Les derniers rapports ont confirmé que ces sanctions constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit humanitaire international. Ainsi, lors de sa cinquante-deuxième session, tenue à Genève le 18 août 2000, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a publié un document où il est établi que les sanctions globales imposées à l'Iraq constituent un acte illégitime en vertu du droit international et des droits de l'homme. Des rapports émanant d'autres organisations humanitaires et juridiques qualifient également de génocide les sanctions imposées à l'Iraq.

Deuxièmement, les États-Unis d'Amérique recourent, de façon excessive, à la force militaire contre l'Iraq, sous couvert de la mise en oeuvre de la résolution 678 (1990). Les États-Unis ont déversé plus de 100 000 tonnes de bombes sur l'Iraq. Ce chiffre équivaut à six ou sept bombes atomiques du type de celles qui se sont abattues sur Hiroshima. Ces bombes ont détruit les services ainsi que l'infrastructure économique de l'Iraq, conformément au souhait de l'ancien Secrétaire d'État James Baker de faire revenir l'Iraq à l'état préindustriel, un objectif qui n'a jamais été mentionné dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Troisièmement, au cours de leur agression contre l'Iraq, les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne ont utilisé un million de fois de l'uranium appauvri, et c'était la première fois que cette arme radiologique était employée en temps de guerre. Cela s'est traduit par des dommages au niveau de la santé ainsi que par une catastrophe écologique en Iraq, dont plusieurs générations à venir subiront les conséquences. Ces pratiques sont également à l'origine

du « syndrome de la guerre du golfe », dont sont atteints des milliers de soldats américains et britanniques. L'utilisation contre l'Iraq d'uranium appauvri constitue un crime contre l'humanité, et les responsables doivent être châtiés. De plus, des indemnités devront être versées à l'Iraq et, afin de pallier les incidences de l'emploi de cette arme radiologique, il devra être procédé à l'assainissement de son environnement.

Quatrièmement, outre la nécessité urgente de conclure une convention internationale interdisant la production et l'emploi d'uranium appauvri à des fins de guerre, j'aimerais rappeler que, depuis 1991, les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne ont imposé une zone de non-survol du Nord de l'Iraq, laquelle a été étendue, en 1992, au Sud de l'Iraq. Dans le cadre d'une guerre engagée depuis 1991, les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne procèdent au bombardement systématique du territoire iraquien, recourant à la force en violation de la Charte des Nations Unies.

Le recours illégitime à la force contre l'Iraq est à l'origine du martyr enduré par des centaines de personnes et des blessures infligées à des milliers d'autres. Certains États voisins – l'Arabie Saoudite, le Koweït et la Turquie – ont collaboré à cette agression en mettant leurs bases aériennes à la disposition des Américains et des Britanniques. En tant que principaux collaborateurs et complices des actes d'agression commis contre l'Iraq et, conformément au droit international, ces pays devraient être tenus pour responsables, des conséquences de ces actes d'agression.

Cinquièmement, les États-Unis d'Amérique continuent de se servir des Nations Unies pour couvrir leurs actes d'agression contre l'Iraq. Les États-Unis d'Amérique ont utilisé une sous-commission du Conseil de sécurité, la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM), pour espionner l'Iraq et fournir des rapports erronés quant à son non-respect des résolutions des Nations Unies.

Parce qu'il est nécessaire de remplacer un agent lorsque celui-ci est sur le point d'être démasqué – qu'il soit dans une sous-commission du Conseil de sécurité ou ailleurs – les États Unis d'Amérique ont, tout simplement, « supprimer » la Commission spéciale, le 16 décembre 1998. Mais cela n'a pas empêché que soient révélés les faits suivants : l'objectif réel de cette

Commission consistait à autoriser les services secrets américains et le Moussad à espionner l'Iraq et à exécuter la phase de désarmement décrite dans la section c de la résolution 687 (1991).

Dans un article paru en juin 2000 dans le magazine *Arms Control Today*, l'inspecteur en chef, Scott Ritter, confirme l'achèvement de la phase de désarmement. Depuis des années, le Conseil de sécurité était censé lever les sanctions imposées à l'Iraq, conformément à ses propres résolutions. Mais tel n'a pas été le cas, les objectifs des États-Unis étant très différents de ceux des résolutions elles-mêmes.

Depuis le 28 septembre 2000, les forces sionistes se sont lancées dans une nouvelle campagne de répression contre le peuple palestinien, en recourant à l'emploi de chars, d'hélicoptères, de missiles et de munitions illégales, telles que des balles dumdum et des bombes à grappes. Personne n'a été indifférent à l'image de cet enfant, Mohammed Al-Durra, cherchant refuge et protection dans les bras de son père et pleurant de terreur. Cette terrible image aurait fait naître la compassion dans le coeur de tout être humain, mais cela n'a pas empêché un soldat sioniste de prendre cet enfant pour cible et de faire feu sur lui de sang froid. Cet enfant s'est éteint dans les bras de son père.

Cette image témoigne clairement de la capacité destructrice qui anime des esprits imprégnés par la culture de l'hégémonie et du racisme ainsi que par des politiques de recours absolu et brutal à la force et de mépris à l'égard de l'être humain. Elle a également nettement mis en relief les dangers réels posés par la détention par l'entité sioniste d'armes de destruction massive, au premier rang desquelles figurent les armes nucléaires.

Le programme nucléaire israélien n'est pas soumis au régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le refus d'Israël d'adhérer au TNP constitue une menace réelle pour la sécurité à l'échelon régional et international. Cela constitue une atteinte à la crédibilité du TNP. La perpétuation de ce fait accompli, qui oblige les États de la région à adhérer au régime du TNP tout en appliquant à l'entité sioniste des critères différents, crée un dangereux déséquilibre pour la sécurité des pays arabes. Cette situation n'est pas tolérable. Il est injuste que les États arabes soient contraints de rester indéfiniment

membres d'un traité qui ne leur donne aucune garantie contre l'emploi par Israël d'armes nucléaires.

Avec l'aide des États-Unis d'Amérique, Israël poursuit la mise au point d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive aux niveaux vertical et horizontal, à l'abri de tout contrôle international.

J'ai mis l'accent, dans ma déclaration, sur l'Iraq et la Palestine occupée afin de décrire la situation qui prévaut dans certaines régions du monde du fait de l'hégémonie et de la politique de la force des États-Unis, et de montrer comment une puissance unipolaire cherche à outrepasser le droit. D'où la conclusion que le monde est loin d'être juste, sûr ou pacifique.

Nous devons répondre aux défis de deux manières étroitement liées. La première repose sur le ferme attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et à la promotion du mécanisme international de la primauté du droit de façon à prévenir des actes militaires unilatéraux ou des menaces à l'intégrité, à la souveraineté et à l'indépendance territoriales des États. La seconde consiste à s'appuyer sur les acquis dans le domaine du désarmement, en s'inspirant de la stratégie arrêtée par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire en 1978, en particulier de la priorité accordée au désarmement nucléaire.

**M. Aleman** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour votre élection bien méritée à la présidence de notre Commission. Je vous prie également de bien vouloir transmettre nos félicitations aux autres membres du Bureau. Vous pourrez compter sur la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre importante tâche. Enfin, je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour sa déclaration liminaire fort utile.

L'accroissement des conflits tant au niveau international qu'interne, dans lesquels des femmes et des enfants sont les principales victimes, a inversé la tendance encourageante qui semblait se dessiner à la fin de la guerre froide et qui laissait penser que la société internationale évoluerait vers des formes élargies de coopération et l'instauration d'une ère de paix et de sécurité à l'échelle mondiale. De nouvelles approches ou des versions actualisées des doctrines de défense stratégique ont ravivé un sentiment d'insécurité au niveau international, et le recours à la

menace ou à l'emploi de la force risque de porter atteinte aux dispositions relatives à l'action collective internationale, qui figurent dans la Charte de San Francisco. Face à cette situation, les Nations Unies ont encouragé l'adoption cette année de plusieurs mesures de grande portée dans le domaine du désarmement et de la sécurité au niveau international, lesquelles vont nous permettre de nous pencher avec un optimisme renouvelé sur les objectifs arrêtés dans le cadre de l'Organisation en matière de désarmement.

À cet égard, je tiens en particulier à souligner l'issue positive de la récente Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au cours de laquelle les États dotés d'armes nucléaires ont réitéré leur ferme engagement de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

En outre, nous avons réussi à concrétiser les aspirations de longue date de la communauté internationale dans ce domaine. Ainsi, la Conférence d'examen du TNP a également admis la nécessité de tenir des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable visant à interdire la production de matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires, de créer au sein de la Conférence du désarmement un organe subsidiaire ayant pour mandat précis de traiter du désarmement nucléaire et de signer et ratifier, sans autre délai ni conditions, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En tant que membre de la Conférence du désarmement, l'Équateur appellera, dans cette instance, au respect des ces engagements. Il est essentiel que les quelques pays qui n'ont pas encore rejoint le TNP adhèrent à ce traité multilatéral afin d'en assurer l'universalité. Dans la même optique, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit être ratifié au plus vite, notamment par les 44 pays dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité en tant qu'instrument international.

L'Équateur n'a cessé d'encourager les initiatives en faveur du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous sommes parties au TNP depuis sa création et avons participé activement à l'élaboration du Traité de Tlatelolco, qui a fait de l'Amérique latine une zone exempte d'armes nucléaires. En 1999, nous avons eu l'honneur de coordonner le groupe de travail chargé, au

sein de la Commission du désarmement, d'élaborer des directives pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires bénéficiant de la reconnaissance internationale sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région considérée. De l'avis de ma délégation, ces zones renforcent le régime de non-prolifération des armes nucléaires et contribuent ainsi à la réalisation du désarmement nucléaire.

Dans ce contexte, nous sommes encouragés par la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires qui, avec celles créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba, permettront d'éliminer la menace nucléaire qui pèse sur l'hémisphère Sud et les zones adjacentes.

Comme par le passé, ma délégation souhaite rappeler l'importance que revêt l'Avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de Justice, qui reste en vigueur. Nous estimons que tous les États doivent s'employer à négocier un instrument international juridiquement contraignant, interdisant la mise au point, la fabrication, l'essai, le déploiement, le stockage, le transfert, le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires, en vue de leur élimination définitive, conformément aux déclarations réitérées à cet effet à l'Assemblée générale. À cette fin, l'Équateur est favorable à la convocation d'une conférence internationale en vue d'explorer les moyens d'éliminer le risque nucléaire, conformément à la Déclaration du Millénaire récemment adoptée par nos chefs d'État ou de gouvernement.

Ma délégation voudrait attirer l'attention de la Commission sur le danger qu'il y aurait à modifier le Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques par des mesures unilatérales qui risquent de briser le fragile équilibre stratégique existant entre les pays signataires. Une nouvelle course aux armements aurait des conséquences imprévisibles non seulement pour les puissances Parties à ces Traités, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale, et d'importantes et graves répercussions sur la stabilité et la sécurité à l'échelle mondiale. En revanche, nous nous félicitons de l'adoption par la Fédération de Russie, au début de cette année, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'accord START II, et nous encourageons les puissances intéressées à entamer au plus vite des négociations sur START III.

Les initiatives en matière de désarmement nucléaire doivent s'accompagner de mesures tangibles dans le domaine des armes classiques. À cet égard, les études menées cette année par le Groupe de travail de la Commission du désarmement, excellemment présidé par la délégation de l'Argentine, chargé d'élaborer des mesures de confiance concrètes dans ce domaine, ont fait l'objet d'un intérêt tout particulier de la part de ma délégation, parce qu'elle estime que les prochaines réunions de la Commission devraient être l'occasion de définir des paramètres et des recommandations concernant une question d'une telle importance. À ce propos, l'Équateur transmet depuis 1999 au Secrétaire général des informations relatives au transfert d'armes, lesquelles figurent dans le document A/55/272, distribué au cours de la présente session.

Les effets résiduels de conflits régionaux et des tensions qui ont marqué la guerre froide ont entraîné une augmentation sans précédent du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, dont les incidences se font principalement sentir dans les pays en développement. Selon les données figurant dans le rapport du Secrétaire général, le trafic des armes légères et de petit calibre classiques, qui avait diminué jusqu'en 1998, a augmenté pour la première fois au cours de la dernière décennie. Il s'est brutalement élevé à 780 milliards de dollars, soit 2,6 % du produit national brut mondial.

Parce que ce commerce nourrit l'insécurité, il convient d'en examiner les profondes ramifications au niveau social. Ma délégation estime que pour mettre un terme à cette escalade de la course aux armements, il appartient aux gouvernements d'assumer les lourdes responsabilités qui sont les leurs s'agissant de la production, de l'utilisation, du commerce et de l'exportation de ce type d'armes, dont les trafiquants de drogues et les guérillas sont les principaux acheteurs. Il incombe à la communauté internationale de condamner fermement de telles pratiques, non seulement en raison de leurs effets nocifs et dévastateurs, mais aussi pour leur tendance à se propager. Les progrès conceptuels réalisés dans ce domaine au sein des Nations Unies sont une précieuse contribution à la tenue l'année prochaine d'une conférence internationale.

Dans un autre domaine, je tiens à souligner la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. L'Équateur a

participé activement au processus de négociation de cette Convention, animé de la conviction que sa mise en oeuvre contribuerait à la paix et à la sécurité internationales. À cette fin, l'Équateur a créé, sur son propre territoire, un centre spécialisé dans le déminage, afin de fournir une aide humanitaire aux victimes, de renforcer la structure des tâches de déminage, de coordonner le travail des différents groupes chargés de cette question, d'obtenir une aide internationale et de l'utiliser le plus efficacement possible. L'élimination totale et définitive des mines antipersonnel est un objectif prioritaire pour l'Équateur.

À cette fin, l'Équateur a notamment signé un accord de coopération avec l'Organisation des États américains, dans lequel il invite les services des Nations Unies s'occupant du déminage à cette entreprise, en utilisant les ressources mises à disposition par la communauté internationale, en particulier par le Japon. Nous nous félicitons de cette coopération et espérons qu'elle se concrétisera dans les plus brefs délais.

De la même façon, nous avons communiqué au Secrétariat des Nations Unies, conformément à l'article 7 de la Convention d'Ottawa, des informations sur la situation actuelle concernant les mines antipersonnel dans notre pays. Mon pays lui a également fait parvenir une liste d'experts équatoriens dans ce domaine, qui pourraient, le cas échéant, déployer des efforts analogues.

À ce titre, le 7 juin 2000, le Gouvernement équatorien a procédé à la ratification du décret relatif au Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de mines, de pièges et autres engins, Protocole II, amendé le 3 mai 1996 et annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Au début de ma déclaration, j'ai mentionné la contradiction née de la nouvelle augmentation des dépenses d'armes au cours de l'année 1999, au détriment du développement économique et social. Ma délégation souhaite vivement que tous les pays réexaminent cette question et prennent la décision de libérer au moins une partie des ressources considérables absorbées par la spirale de la course aux armements afin de pour les consacrer à l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier

dans les pays en développement, ce qui serait, en définitive, la meilleure contribution qui puisse être faite pour permettre l'instauration d'une société internationale plus juste, pacifique et sûre.

Enfin, la délégation de l'Équateur tient à souligner l'important travail accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège se trouve à Lima, et elle s'associe aux appels lancés par d'autres délégations afin que la communauté internationale coopère aux différents programmes mis en place par ce Centre.

**M. Kim Chang Guk** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission. Je suis convaincu que, sous votre direction avisée, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Mes félicitations s'adressent également aux membres du Bureau pour leur élection.

En ce XXe siècle, l'humanité aspire à vivre dans un monde pacifique et sûr, après avoir fait l'expérience de guerres dévastatrices sans précédent dans son histoire. La fin de la guerre froide a fait naître bien des espoirs de paix. Les peuples du monde s'imaginaient qu'ils pourraient réaliser un développement durable et créer des conditions de vie clémentes dans un nouvel environnement. Beaucoup a également été dit concernant l'avènement d'une ère de paix et de prospérité avec la fin de la guerre froide.

Mais quel est le vrai visage de notre planète à l'aube d'un siècle nouveau? L'humanité est toujours confrontée à d'immenses défis s'agissant de la paix et du développement.

Les pays continuent d'entretenir des relations hostiles, et la notion d'affrontement perdure. Des menaces virtuelles sont créées et des États ennemis bâtis artificiellement. On évoque la nécessité de mettre au point de nouveaux systèmes d'armes, et des alliances militaires sont renforcées au nom de la défense.

Le souhait de maintenir des armes nucléaires n'a pas changé, et l'exigence de l'élimination des armes nucléaires est affaiblie par une non-prolifération nucléaire détournée de son objectif.

Le plan visant le déploiement de systèmes de défense nationale antimissile et de défense contre les missiles de théâtre continue d'être poursuivi sous le prétexte qu'il est nécessaire d'intercepter une attaque militaire d'où qu'elle vienne. Le déploiement de systèmes de défense nationale antimissile et de défense contre les missiles de théâtre visent, par essence, à dominer le monde grâce à une supériorité par la force, ces systèmes reposant sur des politiques de la force et la théorie de la domination nucléaire.

En Asie, la tentative du Japon – pays vaincu – de se doter de la puissance militaire et d'armements nucléaires est passée sous silence.

Tout cela montre que la politique de la force armée et la façon de penser héritée de la guerre froide sont les défis les plus graves auxquels est aujourd'hui confrontée la communauté internationale. La manière de penser héritée de la guerre froide donne naissance à la politique de la force armée, ce qui constitue le principal obstacle au désarmement, en particulier au désarmement nucléaire, à la paix et à la sécurité. C'est aussi la principale menace au principe du respect de la souveraineté et le principal obstacle à des relations fondées sur l'amitié et l'égalité entre nations, tels que cela est inscrit dans la Charte des Nations Unies.

Le désarmement ne saurait être réalisé isolément grâce aux efforts d'une partie, et la paix ne profite pas à une seule partie. La paix et la sécurité demeureront irréalisables aussi longtemps que des pays forts opprimeront des pays faibles en recourant à la force. Là où il y a oppression, il y a réaction. Le monde du vingt et unième siècle ne sera jamais pacifique et stable tant qu'il continuera d'y avoir des tentatives pour se doter de la supériorité par la force et dominer le monde.

Les Nations Unies doivent transformer le désarmement nucléaire en un processus des Nations Unies. Compte tenue de la proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale en vue d'explorer les moyens d'éliminer les risques liés au nucléaire et l'exigence d'un nombre important d'États membres de tenir une session extraordinaire consacrée au désarmement, nous espérons que la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement fera rapidement l'objet d'un accord.

La République populaire démocratique de Corée s'emploiera toujours à instaurer la paix et la sécurité

sur la planète, en étroite collaboration avec les États Membres. La République populaire démocratique de Corée souhaite par-dessus tout une paix et une sécurité stables, parce qu'elle est entourée de pays puissants et qu'elle a vécu dans la division et sous un armistice pendant plusieurs décennies. Sur la base d'une stricte adhésion à une politique pacifique et indépendante, nous sommes parvenus à prévenir le risque d'une guerre et à défendre la paix sur la péninsule coréenne face à des tentatives hostiles sans précédent menées, ces dernières années, contre notre pays par les forces de la coalition.

Le très respecté général Kim Jong II a maintenu une politique de prédominance de l'armée en réponse à la situation que connaissait notre pays et engage notre peuple à défendre son pays et à promouvoir le développement économique, créant ainsi une ferme unité du peuple tout entier autour du pilier que constitue l'armée. Grâce à la politique de prédominance de l'armée du très respecté général Kim Jong II, la terrible épreuve endurée par notre pays a pu être surmontée et de solides bases ont été jetées en vue de l'édification d'une nation forte et prospère.

En juin dernier, un sommet entre le Nord et le Sud de la Corée s'est tenu à Pyongyang, à l'issue duquel une déclaration a été publiée. Cette réunion au sommet ainsi que la déclaration conjointe qui en est ressortie constituent un événement historique, qui marque un tournant dans la réalisation de la réunification indépendante de notre nation. Des pourparlers ministériels Nord-Sud ainsi que d'autres rencontres et échanges de vue ont lieu à l'heure actuelle concernant la mise en œuvre de la déclaration conjointe, et un climat de paix et de réunification s'est instauré. La République populaire démocratique de Corée apportera une contribution supplémentaire à la paix en Asie et dans le reste du monde en instaurant dès que possible la paix et la réunification en Corée grâce à la mise en œuvre de la déclaration conjointe Nord-Sud.

Afin que la Corée et l'Asie connaissent une paix et une sécurité stables, il est impérieux de mettre fin aux relations hostiles et de procéder au retrait des troupes étrangères de la région. Nous espérons que les Nations Unies et leurs membres encourageront la mise en œuvre rapide de la déclaration conjointe Nord-Sud afin de promouvoir la paix et la réunification en Corée et de prendre les mesures qui s'imposent sur des bases équitables et réalistes.

Avant de terminer mon intervention, je tiens à préciser une fois encore notre position vis-à-vis de la question nucléaire, qui a été soulevée par certains pays ici même. La question nucléaire de la péninsule coréenne concerne la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, et elle sera résolue grâce à la mise en œuvre du Cadre concerté entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique. Afin de résoudre cette question, il conviendrait par conséquent d'appeler à la mise en œuvre du Cadre concerté.

Nous regrettons la persistance des modèles de pensée d'un autre temps. Nous ne pouvons que déplorer vivement les paroles et les actes qui freinent l'instauration d'un climat propice à la réconciliation et à la coopération sur la péninsule coréenne. Il appartient au Japon de clarifier sa position et de renoncer à ses tentatives de se doter de l'arme nucléaire, plutôt que de chercher à se mêler de questions qui sont du ressort d'autres peuples. Nous prions instamment le Japon de s'engager sur la voie d'une paix authentique.

**M. Al-Khal** (Qatar) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation de l'État du Qatar, j'ai le plaisir de vous adresser, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Votre expérience et vos qualités de diplomate contribueront – j'en suis convaincu – au succès de nos délibérations. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau. Nous espérons que toutes les délégations coopéreront dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales.

Le Sommet du Millénaire a été une occasion importante et historique de faire le bilan des réalisations et des échecs du passé, notamment de ceux qui se sont produits depuis la fin de la guerre froide. Ce fut aussi l'occasion de profiter de cet événement pour réfléchir aux défis de demain. Les buts et principes consacrés dans la Charte, la Déclaration publiée à l'issue du Sommet et les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle fournissent à la communauté internationale une orientation, grâce à laquelle elle pourra répondre aux défis et aux problèmes pressants auxquels chacun de nous est confronté dans les divers aspects de la vie.

Parmi les défis les plus graves, qui constituent la pierre d'achoppement de la réalisation des aspirations des peuples à vivre dans la paix et la sécurité, figurent

la course aux armements classiques et le danger représenté par la propagation des armes nucléaires et des armes de destruction massive à travers le monde. À notre avis, le moment est venu pour la communauté internationale de se pencher en toute objectivité sur le concept de paix et de sécurité internationales, ainsi que sur les moyens de le sauvegarder. Il incombe à la communauté internationale d'élaborer un concept plus large de paix et de sécurité internationales, non seulement en identifiant les causes directes de la guerre, des conflits et des tensions, mais aussi en cernant les causes sous-jacentes des problèmes afin de permettre leur prévention rapide et de préserver ainsi la paix et la sécurité. Les Nations Unies doivent être l'instance centrale pour l'examen et le règlement de ces conflits.

Au seuil du troisième millénaire, nous devons nous demander si nous nous sommes vraiment prêts à épargner les générations futures des horreurs de la guerre et des conflits sanglants, comme ceux qui se sont déroulés pendant le siècle dernier, à l'intérieur et entre les pays. Hélas, la course aux armements et la prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive, la tendance implacable à la modernisation des arsenaux nucléaires et des programmes et à ne pas soumettre certains de ces programmes au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'incapacité à répondre aux appels réitérés de la communauté internationale en faveur de l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de soumettre les installations nucléaires aux garanties de l'AIEA, et les quantités énormes de déchets nucléaires résultant de la mise au point et du stockage d'armes nucléaires hantent la conscience collective de l'humanité et menacent la paix et la sécurité tant des États dotés d'armes nucléaires que des États non dotés d'armes nucléaires.

Dans l'introduction à son rapport (A/55/27) pour l'année 2000, l'Ambassadeur Petko Draganov, Président de la Conférence du désarmement, observe l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations globales sur le désarmement. Pour y remédier, c'est à l'Organisation des Nations Unies, avec l'ensemble des mécanismes de désarmement, que revient le rôle plus efficace et le plus légitime à jouer. L'État du Qatar estime que l'élimination des armes nucléaires et des armes de destruction massive demeure plus que jamais une nécessité inéluctable.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la Convention sur les armes chimiques, l'État du Qatar estime que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient serait une contribution supplémentaire au renforcement de la sécurité régionale, en mettant un coup d'arrêt à l'accroissement des dangers et des menaces qui pèsent sur la sécurité. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient constituerait une mesure de confiance fondamentale sur la voie d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

C'est en 1974 que l'Assemblée générale a adopté la première d'une série de résolutions, intitulée « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ». Depuis 1980, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur cette question par consensus, et ce concept continue d'être défendu dans les déclarations bilatérales des pays de la région et dans de nombreuses instances internationales.

La menace de l'emploi d'armes nucléaires pèse aujourd'hui sur la région du Moyen-Orient, alors qu'Israël est le seul État à détenir l'arme nucléaire. Cette situation crée un dangereux déséquilibre et une grande disparité au Moyen-Orient, car si tous les États arabes de la région ont adhéré au TNP et respectent ses dispositions, Israël n'est pas Partie à ce Traité et refuse de le signer et de soumettre ses réacteurs et installations nucléaires au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Israël refuse obstinément d'entendre les appels de la communauté internationale visant à libérer la région des armes nucléaires. Par ailleurs, Israël continue d'enfouir ses déchets nucléaires dans les territoires arabes occupés et de mettre au point toutes sortes d'armes de destruction massive, y compris des armes biologiques et chimiques. Israël agit dans l'indifférence générale, les grandes puissances menant la politique du deux poids, deux mesures.

Si nous voulons bâtir un monde meilleur et plus sûr, un monde fondé sur la justice et la paix, nous devons mettre fin à la course actuelle et effrénée aux armements et freiner l'acquisition et la production d'armes de destruction massive. Les armes meurtrières détenues par Israël représentent un danger permanent et grave, qui menace les populations du Moyen-Orient et les pays voisins. Tant que ces armes destructrices n'auront pas été éliminées au plus vite, les initiatives

de la communauté internationale pour endiguer cette spirale seront vouées à l'échec.

Dans une région aussi vaste et complexe que le Moyen-Orient, il est tout à fait normal que l'on ne fasse pas exception pour un pays ou qu'un pays soit traité de façon discriminatoire. Le sens commun exige donc que l'on mette fin au régime d'exception dont bénéficie Israël et qu'on incite Israël à adhérer au TNP.

Dans le même ordre d'idée, nous rendons hommage au Gouvernement de la Mongolie pour la sage et courageuse décision de déclarer son territoire zone exempte d'armes nucléaires, conformément au TNP, et nous l'en félicitons. Nous saluons également la déclaration faite en Première Commission par M. Holum, Secrétaire d'État américain adjoint pour la maîtrise des armements et la sécurité internationale, au nom des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Dans cette déclaration, les cinq membres permanents se félicitent de la décision de la Mongolie de créer une zone exempte d'armes nucléaires sur son propre territoire et s'engagent à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour encourager l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Mongolie. Le choix positif de la Mongolie de devenir un pays exempt d'armes nucléaires – afin d'entretenir des relations pacifiques, amicales et mutuellement profitables avec l'ensemble des pays de la région et d'autres pays – est un bon exemple qui devrait servir d'encouragement au Moyen-Orient. De la sorte, le Moyen-Orient pourrait devenir une zone exempte d'armes nucléaires et il serait possible de bâtir un monde meilleur et plus sûr, un monde fondé sur la paix et la justice et respectueux du droit international; la dignité de l'homme pourrait être préservée; une vie libre et digne pour l'humanité pourrait être assurée et toutes les ressources pourraient contribuer à la promotion du développement socioéconomique.

**M. Gouveia** (Mozambique) (*parle en anglais*) : L'Ambassadeur de mon pays aurait beaucoup aimé participer à ce débat, mais, retenu par un autre engagement, il ne peut, hélas, être parmi nous, aussi vais-je lire la déclaration suivante en son nom.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection au poste de Président. Nous sommes convaincus que votre expertise et votre vaste expérience diplomatique contribueront au succès des travaux de la Commission. Je souhaite aussi

adresser les félicitations de ma délégation aux autres membres du Bureau. Ma délégation vous assure de son plein appui et de sa coopération dans l'accomplissement de vos importantes responsabilités.

La Première Commission se réunit cette année dans le contexte du Sommet historique du Millénaire, au cours duquel les dirigeants du monde se sont rencontrés pour tracer l'avenir de l'humanité, en particulier le rôle des Nations Unies, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Sommet du Millénaire a été l'occasion de débattre de questions cruciales liées au maintien de la paix, de la sécurité et du désarmement.

Des événements positifs ont été notés et méritent d'être mentionnés. Parmi ces événements figurent l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes chimiques; la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; l'issue fructueuse de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); les progrès dans le domaine des zones exemptes d'armes nucléaires, qui couvrent désormais l'ensemble de l'hémisphère sud; le renforcement des garanties nucléaires et la diminution sensible des stocks d'armes nucléaires et des dépenses militaires mondiales.

Néanmoins, de graves menaces planent encore sur le monde du fait de l'emploi aveugle d'armes légères ainsi que d'armes nucléaires et biologiques. Nous restons vivement préoccupés par la prolifération des armes légères, la poursuite des essais nucléaires, le refus des États clefs de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et la menace posée par les armes biologiques. Nous demandons à la communauté internationale de faire le maximum pour remédier à cette situation.

Au cours du Sommet du Millénaire, nos dirigeants se sont engagés à ne ménager aucun effort pour libérer nos peuples du fléau de la guerre, tant à l'intérieur qu'entre les États, et de chercher à éliminer les dangers que font peser les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Cet engagement, qui apparaît très clairement dans la Déclaration du Millénaire, nous confère la responsabilité de nous engager dans un débat vigoureux afin de susciter la volonté politique nécessaire pour libérer l'humanité de la menace des armes. Cela nous paraît être la tâche prioritaire qui incombe à la Première Commission.

Notre première et principale préoccupation concerne la persistance des armes de destruction massive dans le monde. Il se peut que ces armes, héritées de la période de la guerre froide, aient joué un certain rôle à cette époque. Mais comme le Secrétaire général le souligne à juste titre dans son rapport sur le Millénaire, quelle qu'ait été la raison d'être de ces armes, elle n'est plus valable depuis longtemps. À notre grand regret, quelque 35 000 armes nucléaires subsistent dans notre monde.

Lors de la Conférence d'examen du TNP, les États dotés d'armes nucléaires ont décidé de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires en vue d'aboutir au désarmement nucléaire. Pour la première fois en 15 ans, les États parties ont été en mesure de dégager un consensus historique sur plusieurs questions vitales pour la sécurité de l'humanité. Grâce à cette percée, le TNP a semé les germes de l'espoir, et la question de la prolifération nucléaire nous semble proche d'un règlement final.

Le TNP a également établi des normes internationales. Les États parties ne pourront plus recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires en toute impunité. Nous espérons sincèrement que les résultats de la Conférence d'examen du TNP déboucheront rapidement sur l'adoption de mesures pratiques afin de progresser, de manière systématique et progressive, vers le désarmement nucléaire. Notre appel est simple et clair : libérer le monde des armes de destruction massive.

L'autre question qui préoccupe vivement ma délégation est celle des mines terrestres. Ces armes continuent de tuer, mutiler et menacer la vie d'innocents dans de nombreuses régions du monde, dont la mienne. L'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction souligne la détermination de la communauté internationale de débarrasser le monde de ces armes mortelles. La Convention d'Ottawa a permis d'inscrire la question des mines terrestres à l'ordre du jour international et de mobiliser la coopération et les efforts collectifs de la communauté internationale afin de combattre ces engins néfastes.

La seconde réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui s'est récemment tenue à Genève, a été l'occasion de réitérer notre attachement indéfectible à l'éradication complète des mines

antipersonnel et d'examiner les conséquences insidieuses et inhumaines de telles armes.

Nous sommes heureux de constater que depuis l'entrée en vigueur de cette Convention, le nombre d'États parties n'a cessé d'augmenter, ce qui reflète la vitalité de cet instrument juridique.

Toutefois, nous devons souligner que nous sommes encore loin de notre objectif ultime : l'universalisation de la Convention. Ce n'est qu'une fois cet objectif atteint que nous pourrions parvenir à l'interdiction complète de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres. Je saisis cette occasion pour appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cette Convention.

Je tiens également à attirer l'attention de la Commission sur le projet de résolution relatif à la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa, qui sera présenté conjointement par le Mozambique, le Nicaragua et la Norvège.

Le trafic illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre font peser une grave menace sur la paix et la sécurité du monde. Aujourd'hui, ces armes utilisées quasiment partout dans le monde, constituent la principale cause de mortalité pour un grand nombre de femmes, d'enfants et de personnes âgées. La prolifération des armes légères et de petit calibre n'est pas simplement un problème de sécurité. Ces armes sont faciles à acquérir et une source de tension sociopolitique; elles alimentent les conflits armés; elles menacent les gouvernements légitimes et sont de plus en plus utilisées par des terroristes et le crime organisé. Enfin, l'emploi aveugle d'armes légères et de petit calibre a des incidences négatives sur les économies des pays touchés.

Lors du Sommet du Millénaire, nos dirigeants ont pris l'engagement de prendre des mesures concertées afin de mettre un terme au trafic illicite des armes légères et de petit calibre, en améliorant notamment la transparence dans le domaine des transferts d'armes et en appuyant l'adoption de mesures régionales de désarmement.

À cet égard, nous voudrions encourager l'ensemble des États Membres à participer activement au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unie sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2001.

La communauté internationale ne doit pas rester inerte alors que 500 millions d'armes légères et de petit calibre actuellement en circulation menacent la vie de nos concitoyens. Il est urgent que nous nous penchions avec sérieux sur un cadre international visant à freiner le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. À notre avis, les documents finals de la Conférence devraient fournir un cadre global en vue d'une action concertée de la communauté internationale.

Nous restons vivement préoccupés par le manque de progrès dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et le risque permanent que cette situation crée pour l'humanité. La Convention sur l'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas entrée en vigueur, certains États dotés d'armes nucléaires ne l'ayant pas encore ratifiée. Les négociations relatives aux armes biologiques progressent lentement. Les négociations visant l'interdiction de la production de matières fissiles sont loin d'être conclues. Aucune avancée significative n'a été enregistrée concernant la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires.

La tenue récente à Genève de la Conférence du désarmement n'a pas permis de dégager un consensus sur un programme de travail, notamment pour ce qui est de la création d'un organe subsidiaire chargé de traiter du désarmement nucléaire. Il faut que les États dotés d'armes nucléaires renouvellent leur engagement politique vis-à-vis du désarmement nucléaire. Cet engagement doit se traduire par l'adoption immédiate de mesures concrètes de désarmement. Alors seulement l'humanité pourra jouir d'un monde libéré des armes nucléaires.

Pour terminer, j'aimerais rappeler notre attachement à un monde enfin libéré de ces armes dangereuses. Nous rêvons du jour où notre planète ne subira plus le fléau de ces armes, et où l'humanité pourra ainsi, dans un climat de paix, entamer un processus de développement socioéconomique. Tel est notre rêve. Ensemble, oeuvrons à sa concrétisation.

**M. Castellon Duarte** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom de ma délégation, mes très chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Je suis convaincu que votre expérience en matière de désarmement et vos qualités bien connues de diplomate seront un gage

d'efficacité pour nos travaux. Nous vous assurons de l'appui de notre délégation dans cette tâche.

Ma délégation se félicite également de la grande qualité des différents rapports présentés par le Secrétariat sur les points dont nous sommes saisis. La richesse de leur contenu facilitera la tâche de la Commission.

Les progrès réels enregistrés dans les négociations sur la maîtrise des armements et le désarmement sont encore loin d'être une réalité, même si nous avons constaté récemment certaines avancées. Nous sommes préoccupés par le niveau des dépenses d'armements. Dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général souligne que les dépenses militaires annuelles ont atteint pour la première fois, en 1999, le niveau de la période de l'après-guerre froide, avec des dépenses totales avoisinant les 780 milliards de dollars, soit 2,6 % du produit national brut mondial.

Par ailleurs, l'un des facteurs des progrès évoqués précédemment s'est concrétisé lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en avril et mai de cette année. Parmi ses conclusions figure la réaffirmation de la conviction que la mise en oeuvre totale et effective du régime du Traité sur la non-prolifération sous tous ses aspects joue un rôle fondamental dans la promotion de la paix et de la sécurité au niveau international.

Le strict respect du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est vital pour le maintien de la sécurité globale et nous permettra de nous acheminer progressivement et résolument vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Une mesure supplémentaire sur la voie du désarmement, dont nous nous félicitons, a été la ratification par la Fédération de Russie du second Traité de réduction des armements stratégiques (START II). En tant qu'État partie au Traité de Tlatelolco, nous sommes favorables à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. La création de telles zones constitue une précieuse contribution à la promotion de la paix et de la sécurité au niveau international. Le renforcement de ces régimes doit être encouragé.

Ma délégation tient à dire combien elle apprécie et appuie la convocation, en 2001, de la Conférence sur

le trafic illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Cela nous paraît être un moyen efficace d'encourager une approche globale du problème de la prolifération de ces armes. Pour atteindre des objectifs importants, il nous faudra compter non seulement sur la participation des gouvernements, mais aussi sur celle de la société civile et du secteur privé. Mon gouvernement attache beaucoup d'importance à cette question en raison des caractéristiques propres à ces armes, qui en font des armes de choix dans les conflits internes et les actions des groupes terroristes, des forces insurgées, des trafiquants de drogues et des troupes irrégulières, dont les principales victimes sont toujours des civils sans défense. Parmi les mesures prises par le Nicaragua, avec un relatif succès, depuis la fin de la guerre civile, figure la collecte et la destruction des armes, l'échange des armes contre des biens de consommation et, bien entendu, leur destruction, ainsi qu'une éducation destinée à promouvoir la paix, la réconciliation et la démocratie, en particulier au sein des communautés dont sont issus ceux qui ont combattu dans des camps adverses.

Il est parfois plus difficile de surmonter la haine dans les guerres civiles, étant donné qu'après un conflit armé, les combattants des différents groupes doivent vivre côte à côte sur le même territoire national. La méfiance mutuelle permanente peut être surmontée grâce à l'éducation.

Comme il est stipulé dans la Déclaration du Millénaire, si on veut mettre un terme au trafic illicite des armes légères et de petit calibre, il faut que les États prennent des mesures concertées pour accroître la transparence des transferts d'armes et appuyer les mesures régionales de désarmement.

La situation concernant les mines antipersonnel à travers le monde mérite une place particulière dans mon intervention. Des progrès importants ont été faits ces dernières années. La mortalité due à ces armes a chuté dans les pays lourdement frappés par ce fléau. La production des mines antipersonnel connaît un net fléchissement. La Convention d'Ottawa a joué un rôle fondamental dans cette évolution positive. Un record a été battu en ce qui concerne sa ratification, puisque plus de 100 États y ont adhéré. Malgré ce progrès, bien des défis restent à relever dans le domaine des mines antipersonnel, et c'est au sein des pays les plus touchés par ces armes terribles que les plus grands efforts doivent être déployés, étant donné le nombre

considérable de mines se trouvant dans ces pays et le manque de moyens pour remédier à ce problème.

En avril 1999, les forces armées du Nicaragua ont entamé un programme de destruction de son arsenal de mines. À ce jour, nous avons détruit environ 60 000 mines dans diverses parties du Nicaragua, soit 44 % de l'objectif fixé. Je tiens à indiquer que ce programme de destruction des mines enfouies s'achèvera en 2004. À notre frontière septentrionale, des progrès ont été accomplis dans les régions agricoles. Nous avons déployé un vaste effort afin que les producteurs de café, entre autres, puissent faire leur récolte en toute sécurité dans des régions où cela était jusqu'ici impossible. Cela s'est traduit par une hausse de la production.

Nous prévoyons de détruire l'intégralité des mines enfouies dans notre pays d'ici à septembre 2001, période durant laquelle se tiendra au Nicaragua la troisième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. C'est lors de la deuxième réunion des États parties à la Convention à Genève, du 11 au 15 septembre 2000, que le Nicaragua a été choisi pour accueillir cette réunion.

Dans l'accomplissement de la tâche de déminage, le Nicaragua bénéficie de l'aide des Gouvernements du Danemark, de la Suède, de la Norvège, du Canada, du Brésil, de l'Argentine et des États-Unis, dans le cadre du programme mis sur pied par l'Organisation des États américains.

Avant de terminer, je tiens à souligner le travail accompli par notre gouvernement pour réduire l'importance de nos forces armées. Au début de 2000, le nombre de soldats, qui s'élevait à l'origine à environ 100 000, est tombé à 14 000, ce qui nous a permis le lancement de projets de développement social visant notamment à venir en aide aux victimes des mines antipersonnel et à améliorer la formation des forces spécialisées dans l'enlèvement des dispositifs explosifs dans le cadre de notre programme de déminage.

**M. Adekanye** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Nigéria, je tiens à exprimer mes félicitations au Président pour son élection unanime à la présidence des délibérations de cette Commission. Ses qualités de diplomate contribueront – nous en sommes convaincus – au succès des travaux

de la Commission. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Notre délégation tient aussi à féliciter le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, de son importante déclaration à l'ouverture de notre débat.

Les défis que nous rencontrons aujourd'hui en matière de désarmement et de sécurité n'ont pas disparu. Les États dotés d'armes nucléaires détiennent encore dans leurs arsenaux quelque 30 000 armes nucléaires. L'existence de ces armes et la menace inhérente qu'elles font peser sur l'humanité rappellent à chacun d'entre nous que la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires constitue l'un des principaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Il ne fait aucun doute que des progrès ont été accomplis grâce aux accords bilatéraux de réduction des arsenaux nucléaires. Nous saluons la décision des États-Unis de reporter le déploiement d'un système de défense nationale antimissile. Cette décision va dans le sens des préoccupations de la communauté internationale. Dans le même ordre d'idée, ma délégation se félicite de la ratification, en avril dernier, de START II par la Fédération de Russie. L'entrée en vigueur du Traité devrait aussi inciter à entamer des négociations sur une réduction des armements stratégiques.

À notre avis, nous devons veiller à ce que le processus de réduction des armements stratégiques non seulement conserve toute sa vigueur, mais qu'il soit également le reflet d'un engagement commun de diminuer progressivement le nombre d'armes nucléaires. Toutefois, ce processus doit être poursuivi parallèlement à des négociations multilatérales intéressant l'ensemble des pays. Tirons parti de la nouvelle unité d'objectif affichée au Sommet du Millénaire pour entreprendre, de bonne foi, des négociations multilatérales sur le désarmement, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et le traité sur les matières fissiles.

Le Nigéria espérait que les résultats de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 permettrait d'avancer de façon significative vers l'objectif de l'élimination des armes nucléaires. Nous avons donc pris au sérieux les engagements pris alors par les États dotés d'armes nucléaires d'appliquer les décisions relatives aux principes et objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement, tels qu'énoncés à l'article VI du Traité. En mai dernier,

cinq ans après la tenue de cette conférence, ces mêmes engagements ont été renouvelés. S'ils étaient mis en oeuvre, ces engagements, ainsi que les décisions importantes prises lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2000, renforceraient, selon nous, la confiance dans le TNP. Ils traduiraient également une volonté politique renouvelée de négocier un instrument non ambigu et juridiquement contraignant, qui garantirait les États non dotés d'armes nucléaires contre une attaque nucléaire.

Les Conventions relatives aux armes chimiques et biologiques, auxquelles le Nigéria est partie, reflètent notre appui au désarmement ainsi qu'à la paix et à la sécurité au niveau internationale. Au Nigéria, nous avons mis en place un mécanisme destiné à veiller au respect de nos obligations, notamment un système d'établissement de rapport en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Il est essentiel de renforcer la coopération internationale en matière de transfert de technologie, de matériel et d'équipements à des fins pacifiques dans les domaines chimiques et connexes, tel qu'il est envisagé dans la Convention.

Le 8 septembre 2000, pendant la tenue à New York du Sommet du Millénaire, le Président nigérian, M. Olusegun Obasanjo, signait le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce geste reflète l'engagement sincère et irrévocable du Nigéria à l'égard de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Sénat nigérian a d'ores et déjà pris les dispositions constitutionnelles nécessaires à la ratification rapide de ce traité. Nous nous félicitons de ce que cet événement se déroule alors que notre pays est dirigé par un gouvernement civil, déterminé à relever les nouveaux défis auxquels l'humanité est confrontée en matière de sécurité. Les efforts déployés pour atteindre cet objectif échoueront si les États membres, en particulier ceux dont la ratification est essentielle à l'entrée en vigueur du Traité, ne font pas preuve de volonté politique en se joignant à nous.

À notre avis, la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une mesure désarmement majeure, qui encourage l'instauration dans notre monde de la paix et de la sécurité au niveau régional. L'existence d'un Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba, reflète la détermination des pays africains de réaliser cet objectif. Nous sommes convaincus que

la ratification en cours de ce Traité par notre pays contribuera à son entrée en vigueur.

Nous saluons les initiatives visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires analogue en Asie centrale. Nous espérons que d'autres États membres s'associeront à ces efforts pour faire disparaître les obstacles que la création de zones analogues dans leurs régions rencontre actuellement.

Le Nigéria partage les craintes de la communauté internationale quant à la facilité avec laquelle on se procure des armes légères et de petit calibre, car cela risque d'attiser les conflits et d'entraver la stabilité politique. Soulignant l'interdépendance entre les armes de petit calibre et les conflits, le Secrétaire général observe que la prolifération des armes de petit calibre constitue l'un des défis clefs dans la prévention des conflits en ce nouveau siècle.

Il existe plusieurs façons de relever les défis posés par le fléau de ces armes. L'une d'entre elles réside dans la tenue en 2001, au niveau mondial, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Le succès de cette conférence dépendra, entre autres dispositions, de l'adoption d'un programme d'action international concret et réalisable, ainsi que de mesures de suivi. Ce programme devrait prévoir une transparence accrue, le respect des obligations, un code de conduite international, un renforcement du contrôle des exportations et importations nationales, l'échange d'informations, le marquage et le traçage des armes, une coopération et une assistance au niveau international ainsi que des mesures concrètes de désarmement, telles que la démobilisation, la collecte et la destruction des armes dans des situations d'après les conflits.

Diverses initiatives régionales et sous-régionales ainsi que l'expérience acquise dans la lutte contre le trafic illicite et la fabrication d'armes de petit calibre ont fourni à la communauté internationale les bases nécessaires pour aboutir à un accord sur un programme d'action pour la Conférence des Nations Unies de 2001. Je pense en particulier au moratoire décrété par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest. Première initiative mondiale de ce genre, ce moratoire aura des incidences de grande portée sur le mandat de la Conférence des Nations Unies de 2001.

Comme l'année dernière, la délégation nigérienne parrainera cette année en creux un projet de résolution relatif au Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement. Depuis le lancement de ce Programme en 1978, le nombre de bénéficiaires au titre de ce programme n'a cessé d'augmenter. Nous rendons hommages aux États Membres qui ont fourni et continuent de fournir des ressources et des installations aux participants. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour la diligence avec laquelle l'Organisation a mis en oeuvre ce programme. Nous espérons que les États membres appuieront ce projet de résolution lors de sa présentation.

Dans son rapport sur l'Organisation, le Secrétaire général rappelle que le désarmement demeure un élément critique de la stratégie des Nations Unies en matière de paix et de sécurité. L'Organisation joue donc un rôle unique dans la prise de conscience croissante de ces questions. D'où la nécessité de revitaliser et de renforcer les divers Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, y compris le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement de Lomé, au Togo, dont l'objectif est la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle entre les États Membres.

À l'issue du Sommet du Millénaire, le mois dernier, les dirigeants du monde ont notamment renouvelé leur engagement,

« de s'efforcer d'éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et de maintenir ouvertes toutes les possibilités de réaliser cet objectif, y compris la possibilité d'organiser une conférence internationale qui permettrait de trouver des moyens de mettre fin à la menace nucléaire ». (*Déclaration du Millénaire, par. 9*)

Saisissons cette occasion pour traduire en actes l'engagement de nos dirigeants en appuyant l'organisation d'une conférence internationale qui permettrait de trouver les moyens de mettre fin à la menace nucléaire.

Comme le Président Olusegun Obasanjo l'a souligné lors du Sommet du Millénaire,

« Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère; nul ne sait ce qu'elle augure. Mais ce que nous devons le plus à nous-mêmes et aux générations

futures, c'est un monde où toutes les nations, toutes les races et tous les peuples pourront vivre dans la dignité et en paix les uns avec les autres. » (*A/55/PV.7, p. 13*)

**Mme Quarless** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), membres des Nations Unies.

Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection. Je vous assure de l'entière coopération de nos délégations dans l'importante tâche qui attend la Première Commission. Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, ainsi qu'au personnel de son Département pour son aide sans faille.

Cette année laissera le souvenir des événements importants qui l'ont émaillée et qui ont instillé un nouvel esprit dans le dialogue sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'engagement collectif à l'égard de la non-prolifération et du désarmement. La Déclaration adoptée par le Sommet du Millénaire est un appel fort en faveur d'une action concertée en vue de l'élimination des armes de destruction massive; l'arrêt du trafic illicite des armes légères et de petit calibre et l'élimination du danger posé par les mines. Plus significatifs, cependant, ont été les résultats de la sixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui ont notamment reflété le ferme engagement des États dotés d'armes nucléaires de supprimer totalement leurs arsenaux nucléaires. Après des négociations au point mort et des promesses non tenues, cette preuve d'intention a été accueillie avec soulagement. Il reste désormais à souhaiter que les paroles se traduisent en actes concrets, car il y a encore beaucoup à faire.

Les États de la CARICOM sont particulièrement préoccupés par le rythme implacable du trafic illicite des armes de petit calibre, qui sont la principale cause de l'escalade et de la persistance de la violence, tant dans les régions qui connaissent ou ont connu des conflits qu'au sein de démocraties aussi stables que la nôtre. Dans les Caraïbes, le trafic illicite d'armes, qui s'appuie pour l'essentiel sur le commerce illégal de drogues, se poursuit sans relâche, nuisant à la sécurité de notre région et détruisant le tissu social de nos

communautés. La prolifération dans nos sociétés des armes de petit calibre prélève un tribut non seulement en vies humaines, mais freine les perspectives de développement. Une action internationale concertée s'impose d'urgence.

Nous appelons de nos vœux l'issue fructueuse de la première Conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui se tiendra l'année prochaine. Nous continuons d'espérer qu'elle envisagera sérieusement l'élaboration d'un cadre juridique global prévoyant des mesures à l'échelon national, régional et internationales en vue de freiner le trafic illégal de ces armes. À cette fin, nous appelons à un dialogue plus constructif lors des prochaines réunions du Comité préparatoire afin de définir la portée et l'objectif de la Conférence.

Dans l'intervalle, nous nous félicitons des initiatives visant à aider nos gouvernements à mieux cerner et contrôler ce problème. Les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes méritent d'être soulignées. Les États de la CARICOM sont très encouragés par le programme de travail entrepris par le Centre depuis sa revitalisation, notamment par les séminaires, ateliers et autres activités destinées à renforcer les efforts nationaux et régionaux visant à contrôler les flux illégaux d'armes à feu. Nous rendons hommage au directeur du Centre pour avoir mis en place un programme de coopération avec d'autres entités régionales, en particulier la Commission interaméricaine de contrôle de l'abus de drogues. Cette collaboration encourage l'utilisation optimale des ressources et le partage des connaissances et du savoir entre les institutions ayant un rayonnement régional analogue.

L'interdépendance avec cette commission nous paraît extrêmement utile, car l'Organisation des États américains a été à l'avant-garde de la lutte contre le trafic illégal des armes de petit calibre dans la région avec l'adoption de la Convention interaméricaine contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matières connexes. Cette année, les États de la CARICOM ont participé à l'atelier organisé par le Centre en Martinique en vue de promouvoir une meilleure compréhension des règles établies par la Commission concernant le contrôle de la circulation d'armes à feu à

l'échelle internationale. Nous espérons pouvoir participer plus activement à ces activités l'année prochaine, et nous appelons à une augmentation des contributions volontaires afin de soutenir le précieux travail accompli par le Centre.

Les États de la CARICOM notent avec satisfaction les progrès réalisés concernant la baisse de la production des mines antipersonnel, la destruction des stocks, le déminage et la diminution du nombre des victimes de mines, comme l'a souligné la deuxième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui s'est tenue le mois dernier à Genève. Nous y voyons le signe encourageant de l'attachement des États membres à la mise en oeuvre totale de la Convention, qui revêt d'autant plus d'importance que ses incidences sur les populations civiles se font de plus en plus sentir. Nous continuons de réclamer davantage d'aide pour les États confrontés à la difficile tâche du déminage et en faveur des victimes des mines.

L'issue positive de la Conférence d'examen du TNP a permis de relancer le processus de non-prolifération nucléaire et de lui faire prendre un nouveau départ, ce qui, nous l'espérons, aboutira à un engagement constructif sur les questions cruciales à l'ordre du jour du désarmement. Nous tenons à rappeler l'importance que revêt l'universalité du TNP, et la nécessité de ratifier sans délai le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous escomptons le lancement l'année prochaine, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles. Nous attendons également de voir si d'autres dividendes peuvent découler de la mise en oeuvre de mesures de confiance transitoires de la part des États dotés d'armes nucléaires, telles que le système d'alerte instantanée pour les ogives nucléaires, l'adoption d'accords juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité négative pour les États non dotés d'armes nucléaires et le renoncement au droit de recourir en premier à l'arme nucléaire.

Les États de la CARICOM jugent particulièrement importantes les conclusions et recommandations de la Conférence d'examen du TNP concernant le renforcement des mesures et des règles internationales visant à protéger les États contre les dangers liés au transport maritime de matières radioactives. Tout le monde connaît nos craintes concernant le transbordement de combustible nucléaire irradié par la mer des Caraïbes. À nouveau, nous appelons à la

cessation de cette pratique. Outre cette position, nous réitérons la nécessité de créer un cadre général de régulation, qui conférerait une responsabilité accrue aux États dans des domaines tels que la divulgation, la responsabilité et le dédommagement en cas d'accidents.

Les États de la CARICOM continuent d'appuyer la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes d'avis qu'elle contribuera beaucoup à garantir la transparence du processus de consultation sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement. Nous pensons qu'elle renforcera la confiance et le rôle des Nations dans des domaines tels que la vérification et le respect. Nous invitons donc au réexamen, dans le cadre de la Commission du désarmement, de la convocation de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Les États de la CARICOM reconnaissent aussi l'importante contribution des zones exemptes d'armes nucléaires dans le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et dans la promotion de la sécurité et de la stabilité au niveau régional.

Nous maintenons que leur succès tient au fait que ces zones ont été créées sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région concernée. Nous continuons d'être attachés au régime établi par le Traité de Tlatelolco, auquel nous sommes Parties, et encourageons la mise au point de mécanismes visant à promouvoir la coopération entre les zones en vue du renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire.

La Conférence d'examen du TNP et le Sommet du Millénaire ont constitué la substance de notre débat. Une occasion inattendue nous est offerte de donner une nouvelle orientation à nos échanges de vues et de relancer nos négociations afin de faire progresser de façon significative l'ordre du jour consacré au désarmement et à la non-prolifération nucléaire, pourvu que nous soyons animés de la volonté politique nécessaire. Ne laissons pas passer cette occasion unique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons ainsi d'achever la liste des orateurs pour la présente session.

*La séance est levée à 12 h 5.*